

Togo: Esaïe Dekpo et Gabriel Doufle maintenus en prison



Le parquet de Lomé s'oppose à la sentence prononcée mercredi contre le prophète Esaïe Dekpo et l'apôtre Kokou Gabriel Doufle. Il vient de faire appel du verdict rendu mercredi dernier. Ils devront alors attendre un prochain jugement pour savoir le sort qui leur est réservé.

{loadmoduleid 212}

Esaïe Dekpo a été arrêté le 14 septembre 2020 sur convocation du Service central des recherches et investigations criminelles de la gendarmerie nationale (SCRIC).

La gendarmerie nationale lui reprochait d'avoir prophétisé en faveur de Messan Kodjo, candidat de la DMK au scrutin présidentiel du 22 février 2020.

Comparu le mercredi 6 janvier au Tribunal de première instance de Lomé, il a été jugé pour menace de mort, apologie de crime et diffusion de fausse nouvelle ; et condamné à 36 mois de prison assorti de 32 mois de sursis.

Le prophète qui a déjà fait 3 mois à la prison civile de Tsévié devra recouvrir une liberté définitive le 13 janvier prochain.

{loadmoduleid 214}

De son côté, Gabriel Doufle a été condamné à 12 mois de prison

dont 10 mois de sursis pour trouble grave à l'ordre public. Il a été accusé d'avoir publié et diffusé par le canal des réseaux sociaux, de fausses nouvelles faites, de mauvaise foi, dans le but de troubler la paix politique. Et d'avoir prétendu que d'après les révélations divines qu'il a reçues, le Chef de l'Etat devra quitter le pouvoir sinon, il sera frappé de paralysie en invitant par ailleurs ses fidèles à intensifier les prières pour faire de lui le prochain Président de la République sans élections.

Tout comme le prophète Esaie qui devrait sortir de prison le 13 janvier, l'apôtre Doufle ne quittera plus la maison d'arrêt le 11 janvier comme prévu.

Suite à un appel interjeté par le procureur de la République pour le compte du Parquet de Lomé, les deux hommes doivent attendre jusqu'au prochain procès en appel du parquet.

{loadmoduleid 220}